

# Lame de fond

«*Si la Constitution est l'outil de construction de notre destin, l'architecture est l'art de construire le monde.*» C'est avec emphase que Paolo Baratta ouvrait la 15<sup>e</sup> édition de la Biennale d'architecture de Venise, le 26 mai dernier, tout en louant à l'occasion les talents de chef d'orchestre du commissaire Alejandro Aravena : «*cette exposition a été pleinement et clairement comprise*», estimait son président. Les «*Nouvelles du front*» de l'architecte chilien font pourtant, dans les Giardini comme à l'Arsenale, l'objet de multiples interprétations. Si le pavillon néerlandais a privilégié une traduction littérale du thème de la Biennale en se penchant sur l'action des Nations Unies dans les zones de conflit, la Corée du Sud a préféré livrer une vision toute «*ricciottienne*» du combat de l'architecte en mettant l'accent sur les contraintes urbaines et normatives avec lesquelles il doit composer. À l'Allemagne les structures d'urgence pour réfugiés, à l'Espagne (Lion d'or) les stratégies de transformation sur fond de crise économique. Et à la France «*le front*» de la réalité, loin des grands projets métropolitains, dans ces zones périurbaines où l'architecte œuvre avec les moyens du bord pour sublimer le banal.

Pour qui n'aime pas l'éclectisme, la Biennale 2016 est un raté. Pour qui en revanche y recherchera «*des outils pour demander à l'architecte et au maître d'ouvrage de la qualité*», selon les termes d'Aravena, elle est un succès. Certes, par endroits, les participants n'échappent ni à l'écueil de la bien-pensance, ni à celui de l'esthétisation de la misère. Parfois politiquement correcte, la Biennale d'Aravena est avant tout la probante illustration d'un changement de paradigme pour l'architecte partout dans le monde. Que nous dit-elle sinon que le salut ne réside plus dans la commande venue d'en haut, mais dans l'expérimentation avec les acteurs de terrain ? Ce qui paraissait marginal il y a peu se transforme en lame de fond. Partout, on compose avec les ressources et matériaux locaux, avec la société civile et des budgets resserrés, dans un contexte d'urgence climatique, économique et sociale, parfois même humanitaire. De là à craindre que le rôle de l'architecte ne se réduise à celui de médiateur social, c'est oublier qu'il sait monter au front pour défendre son champ d'action.

Pendant ce temps, en France, l'adoption en seconde lecture, le 25 mai dernier, par le Sénat, de la loi «*Liberté de création, architecture et patrimoine*», permet de croire que le panorama offert par la Biennale ne se réduit pas à une déclaration de bonnes intentions. Parmi les mesures, «*le permis d'expérimenter*» offrira la possibilité de déroger, dans les Opérations d'intérêt national (OIN), «*à certaines règles en vigueur pour favoriser la qualité architecturale*». Quelles règles et quelles dérogations ? Cela dépendra essentiellement de la volonté des aménageurs et des préfets concernés... sans oublier la ténacité des architectes. Une chose est sûre : ces «*permis de faire*» qui pourront être accordés dès la promulgation de la loi ouvrent la voie à un nouvel art de construire le monde.

*Emmanuelle Borne*